

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 1

L'an **deux mil vingt cinq, le trois mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : **12/02/2025**

Date d'affichage : **04/03/2025**

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Catherine BALLAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Anne-Catherine BALLAND en faveur de Mme Nicole LACHAUD.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2025-001 OBJET : ACCEPTATION CHEQUE DON BONNASSIE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune à réceptionné un chèque de don de 100 € provenant de la société Bonnassie pour participer à la restauration du retable et tabernacle de la commune qui se trouve dans l'église du bourg.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation au nom de la commune d'accepter ce don par chèque.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- Accepter le don de 100 € en provenance de la société Bonnassie.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 04/03/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

